

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

<b>COMMUNE DE TOULOUGES</b> <b>66350</b>	<b>COMPTE RENDU</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 30 AVRIL 2019</b>
---	---

L'an deux mille dix-neuf et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

**Présents :** Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Bernadette CARDIN-MADERN, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Laëtitia SOUNIER, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Hervé MASSE

**Absents excusés ayant donné procuration :** Roselyne BARANDE procuration à Danielle PONCET, Claude CID procuration à Catherine BRET

**Absents excusés :** Catherine DUMAS, Arnaud HINGRAY, Franck DE LA LLAVE

**Secrétaire de séance :** Pierre MONTEL

Le quorum étant atteint, le Maire procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Il énonce ensuite la décision qu'il a prise dans le cadre de sa délégation :

**Décision n°2019/13 :** Un contrat de location a été signé entre la commune de Toulouges et Madame Valérie LIEGE-HUSSON, pour le box de stationnement n°12, situé Parking Co – Route de Thuir. Le contrat prend effet à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2025, pour un loyer de 81,87 € H.T soit 98,24 € T.T.C.

**Décision n°2019/14 :** Une classe supplémentaire sera créée à l'école maternelle Ludovic Massé pour la rentrée scolaire 2019/2020.

**Décision n°2019/15 :** Le lot n°1 « Mobilier urbain - signalisation », du marché public « Aménagement de la place Esparre et de ses abords » a été déclaré infructueux.

**Décision n°2019/16 :** La mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux relatifs à la réalisation d'un local associatif a été attribuée au groupement d'entreprises : SARL ARCHI 2 – Architecte D. P. L. G Jean-Luc Flamand - EURL BET SEGUI – EURL BET STRUCTURE

**Décision n°2019/17 :** Le lot n°8 « Plomberie » du marché public « Création d'une aire sportive de plein air – ZAC du Mas Puig Sec » a été déclaré infructueux, en l'absence d'offre.

**Décision n°2019/18 :** Le marché relatif à l'aménagement de la Place Esparre et de ses abords a été attribué à

- Lot n°1 – Mobilier urbain – déclaré infructueux
- Lot n°2 – Fourniture et pose d'entourage d'arbres à TECHNEGOCE pour un montant de 87 570,00 € H.T
- Lot n°3 – Eclairage public à CITELUM pour un montant de 38 322,80 € H.T
- Lot n°4 – Espaces verts à PALM BEACH pour un montant de 12 929,80 € H.T

**Décision n°2019/19 :** Une convention de partenariat, pour la prévention et la lutte contre les nuisibles sur l'ensemble de la commune, a été signée entre la Ville de Toulouges et la Pyrénéenne Hygiène Services. Le montant de cette convention s'élève à 2 297,26 € H.T, pour 6 interventions en demi-journée, pour une période de 12 mois.

**Décision n°2019/20** : Une convention de partenariat, pour la prévention et la lutte contre les nuisibles a été signée entre la Ville de Toulouges et la société LA PYRENEENNE Hygiène Services. Cette convention concerne le restaurant scolaire, pour un montant de 391,54 € H.T et la crèche La Claire Fontaine, pour un montant de 468,18 € H.T, pour un durée de 1 an.

**Décision n°2019/21** : Le marché public relatif à la Création d'une aire sportive de plein air – ZAC du Mas Puig Sec, a été attribué à

Lot n°1 – V.R.D – Voirie, à la société BRAULT 66, pour un montant de 158 376,89 € H.T

Lot n°2 – Espaces verts, en phase de négociation

Lot n°3 – Aménagement, en phase de négociation

Lot n°4 – Gros œuvre, à la société BOMATI, pour un montant de 23 000,00 € H.T

Lot n°5 – Etanchéité, à la société ASTEN, pour un montant de 10 445,54 € H.T

Lot n°6 – Menuiseries intérieures et extérieures, à la société DECAL, pour un montant de 11 000,00 € H.T

Lot n°7 – Carrelages, à la société AFONSO CARRELAGE, pour un montant de 2 414,20 € H.T

Lot n°8 – Plomberie, lot infructueux

Lot n°9 – Electricité, à la société TAILLOLE, pour un montant de 4 145,00 € H.T

## ORDRE DU JOUR

### I / FINANCES

#### 1 – Actualisation des loyers au 1er juin 2019 – Appartements communaux et box de stationnement Parking Cô

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des loyers, suivant le tableau ci-dessous. Elle rappelle que cette actualisation concernera uniquement les nouveaux locataires puisque les baux en cours sont indexés sur l'IRL.

##### Appartements au 15, rue Gisclard

– Appartement n°1 type F3	375,32 €
– Appartement n°2 type F2	333,51 €
– Appartement n°3 type F2	333,43 €
– Appartement n°4 type F2	334,16 €
– Appartement n°5 type F3	375,32 €

##### Appartement de La Poste - Impasse de la Distillerie

- 1 Appartement type F5	631,01 €
-------------------------	----------

##### Appartement situé Parc de Clairfont

– 1 Appartement type F5	516,46 €
-------------------------	----------

##### Box de stationnement CO

- Box de moins de 15 m <sup>2</sup>	83,26 €
- Box de plus de 15 m <sup>2</sup>	105,47 €

Pour les appartements communaux, il est précisé que ces logements ne sont pas classés logements sociaux. Ils ne pouvaient donc pas faire partie des logements cédés à l'Office 66. Ce parc immobilier appartient au domaine privé de la Commune.

Vote pour à l'unanimité.

## **2 – Association « Le Souvenir Français » - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Mireille REBECQ informe l'Assemblée qu'à l'occasion de la commémoration du 74ème anniversaire de la Victoire, l'association « le Souvenir Français » souhaite faire l'acquisition d'une plaque commémorative d'un montant de 190,00 €, qui sera installée à l'intérieur du cimetière Père Pinya, sur le chemin qui mène au Monument aux Morts.

Mireille REBECQ indique que l'Association « Le Souvenir Français » a souhaité réaliser cette plaque qui indique qu'un carré militaire est situé au fond du cimetière.

Elle propose au Conseil Municipal de participer à hauteur de la moitié de la somme et de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 95,00 €.

Avis favorable à l'unanimité.

## **3 – Association « Le Comité de Jumelage » - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Mireille REBECQ informe l'Assemblée que le Comité de Jumelage, par courrier en date du 23 avril 2019, sollicite une subvention exceptionnelle de la Commune, afin de participer aux frais d'organisation du Cargol Tour et de la venue d'une artiste qui exposera à la médiathèque lors de la Pau i Treva 2019.

Elle propose au Conseil Municipal d'attribuer au Comité de Jumelage une subvention exceptionnelle de 3 000,00 €.

Vote pour à l'unanimité.

## **4 – Contrat d'Association avec l'Ecole Sainte Marie – Contribution forfaitaire aux dépenses de fonctionnement**

Babeth CARDIN-MADERN, adjointe à l'éducation, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du contrat d'Association pour les classes élémentaires de l'Ecole privée Sainte Marie de Toulouges, une réunion a eu lieu en présence de Madame DUMAS représentante de la direction diocésaine de l'enseignement catholique de Perpignan-Elne et de Madame GARCIA directrice de l'Ecole Sainte Marie de Toulouges, afin d'examiner le montant de la contribution de la commune, pour l'année scolaire 2019.

Elle indique à l'Assemblée que le calcul de la contribution forfaitaire aux dépenses de fonctionnement a été effectué sur la base des dépenses énumérées dans l'annexe de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, et figurant sur le compte administratif 2018.

La participation se monte à 305,48 € par enfant (41 enfants) pour l'année scolaire 2018/2019, soit un montant total de 12 524,68 €.

Elle informe à l'Assemblée, que par courriel en date du 15 avril 2019, la directrice de l'école privée Sainte Marie, a confirmé que le montant proposé était bien conforme aux conclusions des différents échanges, qui ont eu lieu lors de la réunion du 29 mars 2019.

A la question de Laurent ROSELLO de savoir si le montant de participation indiqué pour chaque enfant correspond au coût de la scolarisation des enfants de l'école élémentaire Jean Jaurès, et également aux enfants résidant sur Perpignan et scolarisés sur Toulouges, il est répondu, qu'il s'agit bien du même montant, et c'est celui qui est facturé à la ville de Perpignan.

A la question de Pierre MONTEL de savoir si cela ne concerne que l'école élémentaire, Babeth CARDIN-MADERN répond que, pour le moment, cela ne concerne que l'élémentaire.

A la question de Marc VALETTE de savoir si le nombre de 41 enfants représente bien des enfants domiciliés sur Toulouges, il lui est répondu, que ces 41 enfants sont bien domiciliés sur la commune et chaque année la Ville est destinataire de la liste nominative indiquant l'adresse de l'enfant et vérifie les données.

Babeth CARDIN-MADERN conclut en indiquant qu'avec cette participation, la Municipalité via Monsieur le Maire, l'Adjointe à l'Education et la 1ère Adjointe sont invités au Conseil d'Administration de l'école Sainte Marie.

Unanimité.

## **II / RESTAURANT SCOLAIRE**

### **1 – Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire**

Elise ROUBY, adjointe en charge de la restauration scolaire, rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 7 septembre 2004, le Conseil Municipal avait approuvé le règlement établi pour le fonctionnement du restaurant scolaire, règlement que la Commission Education fait régulièrement évoluer.

Aujourd'hui, elle propose au Conseil Municipal de modifier l'article 6 du règlement du restaurant scolaire en proposant aux familles un paiement mensuel échelonné sur 10 mois, calculé sur la réalité des repas commandés.

Actuellement le règlement prévoit un paiement échelonné en 10 acomptes mensuels, sur la base d'un forfait de repas calculé en début d'année scolaire.

Vote pour à l'unanimité.

## **III / TRAVAUX**

### **1 – Création d'un carrefour giratoire – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage entre la Commune de Toulouges et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales**

Laurent ROSELLO, adjoint à l'urbanisme précise à l'Assemblée que la commune de Toulouges souhaite aménager un accès direct depuis la Route Départementale 39 vers le parking du Centre Sportif Naturopole.

Le principe d'aménagement retenu est un giratoire qui permet de créer un accès sécurisé et par la même occasion, de faciliter et de renforcer la sécurité des autres mouvements de véhicules au droit de l'échangeur entre la Route Départementale 39 et la Route Départementale 612A. Ce giratoire constitue un aménagement cohérent similaire au giratoire présent sur la RD39, côté Canohès.

Il demande à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage avec le Conseil Départemental de Pyrénées-Orientales. La participation financière de la commune, pour la réalisation de cet ouvrage est de 50 000,00 € H.T.

A la question de Laëtitia SOUNIER sur la nécessité de créer une bretelle qui donne accès à la Halle aux Sports, Laurent ROSELLO répond que l'accès à cette salle est fréquenté notamment les soirs de matchs, et lors des manifestations. Il précise que cela va permettre également de donner une nouvelle attractivité aux commerces situés à proximité, qui sont visibles depuis la Départementale, mais n'ont pas d'accès direct. Le sens de circulation sera uniquement entrant.

Il précise que ces travaux ont été présentés en Commission Urbanisme – Travaux du 24 avril dernier.

Gérard CASTANY indique qu'une première réunion de travail aura lieu le jeudi 2 mai sur site.

Laëtitia SOUNIER demande ce qu'il va advenir de la piste cyclable et Laurent ROSELLO lui répond qu'elle sera reprise et un contournement sera réalisé avec deux coupures. Une signalétique importante sera mise en place et le site sera plus sécurisé car plus en retrait.

Unanimité.

#### **IV / INTERCOMMUNALITE**

##### **1 – Mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et des communications électroniques – Avenue du Stade – Tranche 2 – Convention tripartite entre le SYDEEL 66 Pays Catalan, Perpignan Méditerranée Métropole et la Commune**

Gérard CASTANY, adjoint en charge des réseaux secs, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des travaux relatifs à l'avenue du Stade - Tranche 2 - le Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité Pays Catalan assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques.

Depuis le 1er janvier 2016, PMCU exerce la compétence éclairage public et voirie, et supportera les coûts correspondants aux réseaux "Basse tension et éclairage public".

La Ville de Toulouges financera les travaux relatifs aux communications électroniques.

Afin de finaliser le déroulement de ce projet, une convention tripartite devra être passée avec le SYDEEL66 Pays Catalan, Perpignan Méditerranée Métropole et la Commune, pour préciser :

- le plan de financement estimatif de l'opération, pour un montant prévisionnel de 61 880,88 €.T.T.C.
- la participation de la commune de Toulouges à 13 724,64 € T. T. C
- la participation de la Communauté Urbaine à 14 292,64 € T. T. C

Gérard CASTANY propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention tripartite entre le SYDEEL66 Pays Catalan, Perpignan Méditerranée Métropole et la Commune.

Jean ROQUE précise la liste des prochains travaux : création d'un giratoire route de Canohès, rond-point route de Le Soler, à hauteur de la caserne des Pompiers, réfection de l'avenue du Stade. Concernant la PPI 2019, un programme a été mis en attente : 7 ou 8 rues du Centre ancien car s'agissant de rues fuyardes, il convient auparavant de réaliser les réseaux humides. Ainsi le budget réservé à ces opérations a été transféré sur d'autres opérations : trottoirs, rues Manalt, Mauréso, Balbino Giner...

Il précise également que dans le cadre de la réhabilitation de la Place Esparre, tout le mobilier va être remplacé, ainsi que les lampadaires, remplacement de végétaux par d'autres essences...Il indique également que les passages protégés situés face au Tabac et à proximité de la parcelle de M. et Mme CORDIER seront éclairés.

Laurent ROSELLO indique que concernant les travaux des rues du Centre ancien, Perpignan Méditerranée Métropole nous a signalé il y a seulement 2 mois que ces réseaux comportaient des fuites, alors même que ces travaux étaient prévus depuis deux ans. Ainsi la commune a du être obligée de décaler sa programmation de travaux voirie.

Vote pour à l'unanimité.

##### **2 – Perpignan Méditerranée Métropole – Convention de gestion des espaces verts relative aux compétences de l'entretien des zones et espaces économiques**

Marc VALETTE, conseiller délégué aux espaces verts, rappelle à l'Assemblée qu'actuellement, l'entretien des espaces verts des zones d'activités économiques (bureaux de Clairfont, Les bureaux du Parc, Naturopole I, II et III) est assuré par les services de la communauté urbaine.

Or, certaines zones présentent un défaut d'entretien de ces espaces publics paysagers et la délégation de cette compétence aux communes permettrait une économie d'échelle et de disposer des compétences des communes en matière de planification, et surtout de suivi de la gestion de ces espaces.

Pour ce faire, il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion entre les deux parties, d'une durée de 3 ans, sur le fondement de l'article L.5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de confier à la commune la gestion de ce service de proximité.

La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole remboursera annuellement à la commune de Toulouges, les sommes afférentes à ces missions d'entretien, dès l'émission du titre de recettes et de l'état des prestations réalisées. Ces sommes ne pourront excéder 30 000,00 € T.T.C par an pendant 3 ans.

Jean ROQUE précise qu'une autre convention va être réalisée pour la requalification, également d'un montant de 30 000,00 € / an pendant 3 ans.

Jean ROQUE indique que les négociations ont été très difficiles. Il indique également qu'un courrier a été envoyé à tous les chefs d'entreprises, indiquant que dorénavant la commune gérerait les espaces verts. Jean ROQUE indique que cette mission sera confiée à une entreprise locale.

Laurent ROSELLO rappelle que le site porte le nom de NATUROPOLE en référence à la Nature. Quand Perpignan Méditerranée a repris la compétence, les sites n'ont pas été entretenus correctement. La commune ne pouvait pas intervenir, car elle ne détenait plus la compétence. De plus, l'ensemble des acteurs économiques de Naturopole étaient très mécontents de cet état de mauvais entretien. Laurent ROSELLO indique que ce montant de 30 000,00 € est plus que justifié car la commune va devoir rattraper le travail qui n'a pas été fait correctement depuis plusieurs années.

Avis favorable à l'unanimité.

### **3 – SIVOM Portes Roussillon Pyrénées - Convention de liquidation du Syndicat portant sur les éléments de l'actif, du passif, des restes à réaliser et à recouvrer, du solde de Trésorerie, des résultats et actant leur transfert directement du Syndicat Mixte ex-SIVOM Portes Roussillon Pyrénées aux communes membres**

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, rappelle aux élus que, par délibération du Conseil Municipal du 18/12/2015, la commune de Toulouges s'est prononcée en faveur de la dissolution du syndicat Portes Roussillon Pyrénées au 31 décembre 2015, avec avis favorable pour le transfert des personnels, émis par le Comité Technique le 10 décembre 2015, et des biens.

Par courriel du 29 mars dernier, le SIVOM Portes Roussillon Pyrénées nous adresse la convention définitive de liquidation du Syndicat portant sur les éléments de l'actif, du passif, des restes à réaliser et à recouvrer, du solde de trésorerie, des résultats et actant leur transfert directement du Syndicat Mixte ex-SIVOM Portes Roussillon Pyrénées, et les annexes correspondantes, aux communes membres qui doit être approuvée par le conseil municipal de chaque commune membre.

Cette convention a été approuvée par le Comité Syndical du 21 mars dernier.

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention et les annexes correspondantes.

Il est indiqué que les comptes ont été parfaitement ventilés entre chaque commune membre. La ville de Toulouges se verra transférer le solde de la Trésorerie calculé, sur la base d'une clé de répartition. elle doit également intégrer une partie de l'actif et a intégré en fonctionnement une participation pour la déchèterie (environ 123 000,00 € sur le Compte Administratif 2018).

Jean ROQUE fait un historique du SIVOM qui a été créée en 1986, sur une première compétence qui semblait importante : l'enseignement musical. Puis le SIVOM a pris d'autres compétences : voirie, éclairage public, la collecte des ordures ménagères...A l'origine, il y avait trois communes : Toulouges, Canohès et Pollestres.

Jean ROQUE qui a présidé le SIVOM durant 2 mandats, souhaite souligner combien Louis CASEILLES a été l'homme central de ce Syndicat. En 1997, le SIVOM Portes Roussillon Pyrénées est devenu Communauté de Communes Portes Roussillon Pyrénées.

Jean ROQUE précise que le SIVOM était une entité qui fonctionnait très bien, et qui était parfaitement identifiée. Ainsi au fil des années, différentes compétences se sont greffées.

La Communauté de Communes PRP, constituée de 6 communes, avait du sens, et surtout avait pu bénéficier d'une manne financière importante ce qui a permis à toutes les communes membres de réaliser de grands équipements, comme la Halle aux Sports à Toulouges.

La Communauté de Communes a fonctionné pendant 7 à 8 ans, jusqu'en 2002 avec la création de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération. Cette entité avait le siège social à Naturopole, les élus étaient encore bien présents et pesaient sur les décisions.

Avec le passage à la Communauté d'Agglomération, puis en Communauté Urbaine, l'Intercommunalité est devenue inhumaine, difficile à gérer, difficile à financer, peu réactive et très politisée.

Vote pour à l'unanimité.

Séance levée à 20h00

Le Secrétaire de séance,  
Pierre MONTEL